Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 3

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notons ici que la loi forestière de 1925 prévoit une certaine obligation au travail forestier pour la jeunesse scolaire et la population en général. Les intéressés doivent au moins deux jours de travail gratuit par an pour reboisements et travaux d'amélioration forestière.

Conclusion. De ce qui précède, on peut conclure que l'état actuel de l'économie forestière bulgare laisse encore beaucoup à désirer. Les améliorations à y apporter réclameront beaucoup de sacrifices. Mais malgré tout il est permis de penser que leur avenir s'annonce bien. Le gouvernement du pays a le sentiment très net de son devoir. Il fait tout son possible pour que ces forêts deviennent, au plus tôt, une source de richesse et de bien-être pour la nation. L'élément cultivé de la population témoigne depuis quelque temps d'un vif intérêt pour la question forestière. Et sans doute le temps n'est-il pas bien éloigné où la forêt bulgare aura atteint l'importance économique à laquelle elle peut prétendre. A ce moment, elle occupera une place qui ne sera pas à négliger dans l'économie forestière de l'Europe. (Traduit par *H. B.*)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent des 15 et 16 janvier 1926, à Zurich.

1° Ont été reçus comme sociétaires :

MM. *Hans Amsler,* ingénieur forestier à Neuhausen (Charlottenfels).
Dr *E.-A. Gäumann,* privatdocent à l'Ecole polytechnique, Zurich 7.

2° M. *G. Steinegger,* Forstmeister à Schaffhouse, ayant démissionné comme délégué de la S. F. S. au conseil d'administration de l'Association d'économie forestière suisse, a été remplacé en cette qualité par M. *Knobel,* inspecteur forestier cantonal à Schwyz.

3° Le Comité fera des démarches auprès de quelques cantons pour les engager à distribuer au personnel forestier subalterne la publication de M. R. Balsiger sur le « Plenterwald ».

4° La Station de recherches forestières nous a proposé de publier dans nos périodiques de brèves notices. Ces publications auraient lieu suivant un mode à fixer par contrat. Cette proposition est acceptée avec satisfaction. Le contrat sera élaboré incessamment.

5° La vente de l'édition allemande de la « Suisse forestière » est

très satisfaisante. Les ¾ du tirage sont déjà écoulés. Le nécessaire est prévu pour que l'édition française paraisse au commencement de 1927.

6° Notre délégué au Congrès international de sylviculture à Rome, M. *Pometta,* a été désigné aussi comme représentant de la Confédération.

7° Un membre de notre Société désire que dans nos réunions annuelles une place plus grande soit réservée pour l'étude et la discussion de questions actuelles. Il faut reconnaître que ce désir est général. Il faudra organiser, quand ce sera possible, deux séances administratives dont une le soir et l'autre durant la matinée. Il serait inadmissible de tenir séance pendant une journée entière.

L'idée est admise de prier la Confédération d'organiser, à intervalles de 2 à 3 ans, durant l'hiver, des séries de conférences forestières, pour lesquelles des praticiens pourraient aussi être engagés comme conférenciers. On pourrait convoquer, le soir d'un de ces jours, une séance administrative de la S. F. S. Eventuellement, on pourrait inviter à telle de ces conférences les conseillers d'Etat cantonaux qui ont sous leurs ordres le service forestier. Toute la question serait à étudier d'abord avec l'Inspection fédérale des forêts.

8° Nous avions convoqué, le 22 novembre 1925, une conférence à Berthoud pour examiner avec quelques intéressés notre projet d'une publication forestière destinée à la jeunesse. Ce projet est salué avec plaisir par le personnel enseignant; d'autre part, il semble qu'on trouvera facilement les rédacteurs voulus.

9° Motion Furrer concernant l'acquisition d'une forêt pour les exercices pratiques des étudiants de l'Ecole forestière. Toute la question a été soumise à une première discussion.

COMMUNICATIONS.

Deux beaux Sequoia gigantea croissant en Suisse.

Dans sa récente publication, « La Selvicoltura », M. C. Albisetti, inspecteur forestier fédéral, reproduit la photographie d'un beau spécimen du sequoia géant croissant dans une allée à Lugano. Au dessous de cette gravure il a cru pouvoir affirmer ceci : « ce spécimen, de dimensions imposantes, est certainement le plus beau croissant en Suisse ». Cette affirmation, un peu téméraire, ne nous a pas convaincu sans autre. Il nous souvenait d'avoir mesuré et admiré, dans le parc du Denantou, à Ouchy-Lausanne, un végétal de cette espèce, gigantesque et aux formes superbes. Le « Journal forestier suisse » en a publié, au reste, la photographie dans son cahier de février 1918. Pour en avoir le cœur net, nous avons prié MM. les inspecteurs forestiers Buchet, à Lausanne, et Forni, à Lugano, de vouloir bien nous faire connaître les dimensions actuelles des deux candidats à la royauté dans le genre *Sequoia* sur sol helvétique.